

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 08-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0024357

Maladie

Dentaire

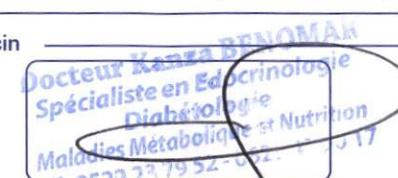
Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5059 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : NP 5555
Nom & Prénom : Bellay Al Solennali
Date de naissance : 28/12/56
Adresse : APT LAAYAWE
Tél. : 0671802577 Total des frais engagés : 900,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/06/2023
Nom et prénom du malade : BELLAY NIDAL Age :
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Refraction à l'inst.
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

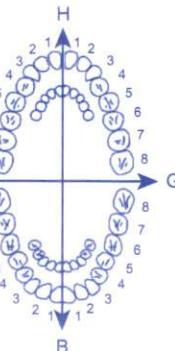
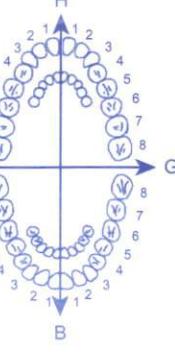
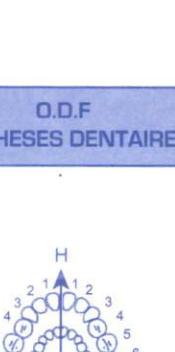
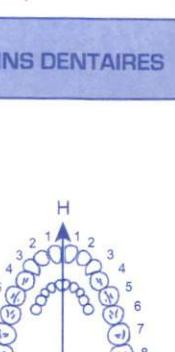
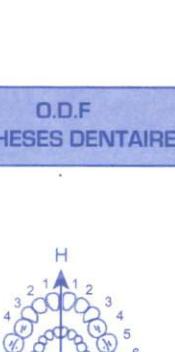
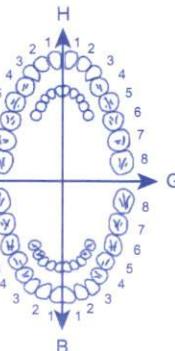
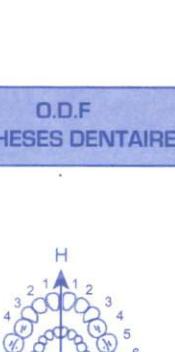
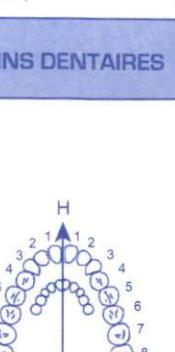
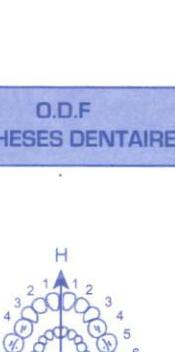
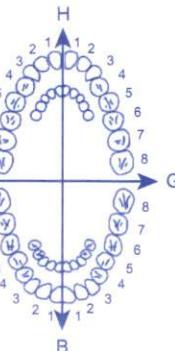
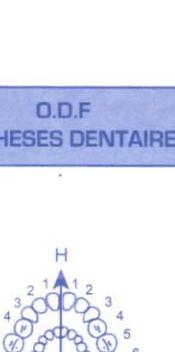
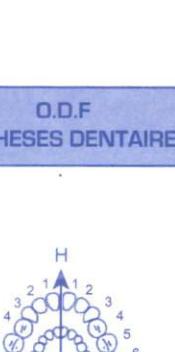
Fait à : CASA

Le : 01/06/23

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/08/2023	Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie Maladies Métabolique et Nutrition
05/08/2023	Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Tél: 0522 23 79 52 - 0629 45 90

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.					
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées 	Nature des Soins 	Coefficient 	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
DEBUT D'EXECUTION 					
FIN D'EXECUTION 					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 					
DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE 					
					
					
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
CCEFFICIENT DES TRAVAUX 					
MONTANTS DES SOINS 					
DATE DU DEVIS 					
DATE DE L'EXECUTION 					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

Docteur Kanza BENOMAR

Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
Nutrition et Maladies Métaboliques

Lauréate de la Faculté de Médecine de LILLE en France
Ancienne Chef de Clinique au CHU de LILLE

Diplômée en Thyroïdologie
Diplômée en Echographie Thyroïdienne et Cytoponction
Diplômée en Obésité et Nutrition
Pose de pompes à insuline

Ex. Enseignante à la faculté de Médecine de LILLE - France



دكتورة كنزة بنحمر

اختصاصية في أمراض الغدد والسكري
والتغدية وأمراض الأيض

خريجة كلية الطب بجامعة ليل بفرنسا
رئيسة سابقة بالمستشفى الجامعي بليل
دبلوم جامعي في علاج الغدة الدرقية والفحص بالصدى
دبلوم جامعي في علاج السمنة والتغذية
وتركيب مضخة الأنسولين

وأستاذة سابقا بكلية الطب بجامعة ليل بفرنسا

Casablanca le 6/10/2013

6/10/2013

بالـ
من

Docteur Kanza BENOMAR
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie
Maladies Métaboliques et Nutrition
Tél: 0522 23 79 52 / 0629 45 90 17

- Casablanca

- بربري أجن

Paris HLM

Laboratoire TOUZANI
d'Analyses Médicales
Secrétariat
18, Rue La Voisier - Casablanca
Tél. 0522 86 50 00 / Fax: 0522

Docteur Kanza BENOMAR
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie
Maladies Métaboliques et Nutrition
Tél: 0522 23 79 52 / 0629 45 90 17

83 Angle Bd ABDELMOUMEN et Rue SOUMAYA - Résidence SHEHRAZADE - 1er étage
83 ملتقى شارع عبد المؤمن زنقة سمية - إقامة شهرزاد - الطابق الأول

Tél : + 212 (0) 5 22 23 79 52 / + 212 (0) 6 29 45 90 17

E-mail : kanzamed@hotmail.com - Site Web : cedmmn.ma



FACTURE N° : 230603020

Casablanca le 03-06-2023

;

Mlle Nidal BELLAJ

Date de l'examen : 03-06-2023

INPE : 093060911

Analyses :

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25
0118	Glycémie	B30
	HbA1c	B100
	Insuline à jeun	B300

Total des B : 430

TOTAL DOSSIER : 600 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cents dirhams

Laboratoire **TOUZANI**
d'Analyses Médicales
Secrétariat
18, Rue La Voisier - Casablanca
Tel: 0522 86 50 00 / Fax: 0522 86 50 01

La Qualité est notre souci permanent

18 Rue LAVOISIER Quartier des Hôpitaux (en face de l'hôpital 20 Août) - CASABLANCA

Tél.: 05 22 86 50 00 / 05 22 86 50 01 - Fax: 05 22 86 50 20 - Email: contact@laboratoire-touzani.ma - Site web.: www.laboratoire-touzani.ma
INPE N°: 093060911 - Patente N°: 36370620 - Identifiant Fiscal N°: 44881270 - C.N.S.S N°: 1126748 - ICE: 001613723000036



Ouvert 24/24h et 7/7j

Code Patient 230330042



Dr Jaouad TOUZANI

Spécialiste en : Parasitologie - Mycologie
Bactériologie - Virologie Clinique - Immunologie
Hématologie - Pathologie Médicale - Biochimie
Biologie de la Reproduction
Médecine Fonctionnelle et Nutritionnelle

Ancien Assistant des Hôpitaux de France et du CHU de Casablanca
Diplômé de la Qualité en Biologie Médicale - Université Paris V
Auditeur Qualité Certifié Iso Afnor France

Prélèvement du : 30-03-2023
au labo à 12:30

Demande N° : 230330042
Edition : 31-03-2023

Mlle BELLAJ Nidal

Prescripteur :

HEMATO-CYTOLOGIE

HEMOGRAMME (Automate : Sysmex XN-550)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe et de l'état physiologique du patient(e)"

Hématies :

Hémoglobine :	13,9	g/dL	(11,5-17,5)
Hématocrite :	40,9	%	(35,5-45,5)
VGM :	87	fL	(80-99)
TCMH :	29	pg	(27-34)
CCMH :	34,0	g/dL	(31,0-37,0)

Leucocytes :

Polynucléaires Neutrophiles :	63,0	%	
Soit:	5 531	/mm3	(2 000-7 500)
Lymphocytes :	32,0	%	
Soit:	2 810	/mm3	(1 000-4 000)
Monocytes :	3,8	%	
Soit:	334	/mm3	(100-1 100)
Polynucléaires Eosinophiles :	0,9	%	
Soit:	79	/mm3	(0-600)
Polynucléaires Basophiles :	0,3	%	
Soit:	26	/mm3	(0-100)
Blastes :	0	%	(<0)

Plaquettes :

VPM :	241 000	/mm3	(150 000-370 000)
	10	fL	(7-11)

BIOCHIMIE SANGUINE

Urée

(Dosage enzymatique - Roche)

0,15	g/L	(0,10-0,50)
2,50	mmol/L	(1,67-8,33)

Créatinine

(Méthode Jaffé compensée - Roche)

5,7	mg/L	(<11,0)
50,4	μmol/L	(<97,4)

La Qualité est notre souci permanent



Clairance de la créatinine par MDRD

(Clairance estimée selon la formule MDRD)

145 mL/min/1.73m² (>60)

Interprétation des résultats selon les recommandations HAS de septembre 2002 :

- Pas d'insuffisance rénale : > ou = 60 mL/min
- Insuffisance rénale modérée : 30 – 60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère : 15 – 30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min

Glycémie à jeun

(Hexokinase G6PD-H – Roche)

1,23 g/L

(0,70–1,10)

6,83 mmol/L

(3,89–6,11)

Intolérance au glucose : 1,10 à 1,26 g/L soit 6,11 à 6,99 mmol/L à confirmer par une HGPO 2h après charge de 75 g
Diabète : sup à 1,26 g/L soit 6,99 mmol/L dosage répété à deux reprises à 6 mois d'intervalle.

Hémoglobine glyquée (HbA1c)

(Technique HPLC selon DCCT/NGSP – TOSOH)

5,4 %

(4,0–6,0)

HbA1c – (IFCC)

35 mmol/mol

(20–42)

Valeurs de référence :

Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.

Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.

Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.

Cholestérol total

(Technique enzymatique – Roche)

1,81 g/l

(1,30–2,00)

4,68 mmol/L

(3,36–5,17)

Triglycérides

(Technique enzymatique – Roche)

0,72 g/L

(0,35–1,50)

0,82 mmol/L

(0,40–1,71)

HDL-Cholestérol

(Technique directe enzymatique – Roche)

0,46 g/L

(>0,40)

1,19 mmol/L

(>1,03)

LDL-Cholestérol

(Calculé selon la formule de Friedwald)

1,21 g/L

(<1,55)

3,13 mmol/L

(<4,01)

Demande validée biologiquement par : Dr. J TOUZANI